Retombées positives du projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières dans le Pacifique

Trois ans après le démarrage du projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières, mis en œuvre dans 17 États et Territoires insulaires océaniens, une évaluation indépendante met en évidence les retombées positives du projet sur les capacités nationales dans les domaines de la législation, des stratégies et des dispositifs de suivi, contrôle, surveillance et police des pêches (SCS-P).

Au titre de ce projet, des moyens considérables ont été investis dans le renforcement des capacités des pouvoirs publics à répondre aux préoccupations grandissantes relatives à l'exploitation et à la pérennité des ressources halieutiques côtières dans le Pacifique insulaire. Le projet, lancé en juin 2016, devrait se poursuivre jusqu'en juin 2021 grâce aux financements obtenus du ministère néo-zélandais des Affaires étrangères et du Commerce. La Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la Communauté du Pacifique (CPS) a affecté trois spécialistes à temps plein et quatre agents océaniens des pêches à la mise en œuvre du projet. Ce dernier est axé sur le renforcement des structures et des mécanismes de gouvernance, et en particulier des cadres législatifs et stratégiques et des dispositifs de SCS-P, et a pour principal objectif de contribuer à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à la création de moyens de subsistance durables en Océanie.

La Division pêche a fait réaliser une évaluation de la pertinence, de l'impact et de la durabilité du projet dans les pays membres. Il s'agissait également de recenser les principaux résultats et les enseignements qui s'en dégagent, et de formuler des recommandations clés visant à améliorer le projet.

L'évaluation, menée entre novembre 2019 et février 2020, a nécessité des consultations avec les agents de la CPS, des entretiens avec les parties prenantes en marge de la troisième Conférence technique régionale sur les pêches côtières, ainsi que des visites aux Fidji, à Kiribati, en Nouvelle-Calédonie, aux Îles Salomon et à Vanuatu. Elle a débouché sur les conclusions suivantes :

- Le projet est en étroite adéquation avec les priorités de la région et de la CPS.
- La CPS, par le biais du projet, a pu fournir un haut niveau de service et contribuer au renforcement des capacités dans les domaines clés relevant du projet (législation, politiques, plans).
- Les activités menées tiennent compte des questions liées au genre, à l'inclusion sociale et à l'environnement.

Au vu des bons résultats obtenus à ce jour, la mission d'évaluation indépendante a préconisé la poursuite du projet et formulé des recommandations visant à en optimiser l'impact et la durabilité pendant les deux années restantes, et notamment à :

- veiller à la mise en place de modalités et de mécanismes de financement à l'appui du programme de formation diplômante ;
- intensifier les actions de mutualisation des apprentissages et la coopération entre les pays ;
- renforcer les processus de suivi-évaluation ; et
- revoir les recommandations relatives aux pêches côtières figurant dans la Stratégie de Nouméa et la Feuille de route régionale pour une pêche durable en Océanie, de sorte qu'elles conservent toute leur pertinence au regard de l'évolution des priorités régionales.

La vérification de la taille des poissons vendus sur un marché des Fidji était inscrite au programme des formations sur le SCS-P dispensées dans le cadre du projet sur la bonne gestion des pêcheries côtières. © Steve Dunlop

Pour plus d'informations :

Elena Shishkova
Chargée du suivi-évaluation et de l'amélioration continue, Division pêche, aquaculture et écosystèmes marins de la CPS
ElenaS@spc.int

Ian Bertram
Conseiller en science et gestion de la pêche côtière
IanB@spc.int